

RAPPORT FINANCIER DE LA MAIRESSE

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal de la province du Québec, il me fait plaisir de faire rapport sur la situation financière de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, présenté lors d'une séance ordinaire le 9 juin, 2025. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Résultats financiers au 31 décembre 2024

Les états financiers 2024 ont été audités par la firme comptable Amyot Gélinas SENCRL.

À leur avis, à l'exception du fait que la Municipalité n'a pas été en mesure de terminer l'analyse de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisation pour répondre aux exigences du nouveau chapitre du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public et qu'à cet effet aucun montant n'a été comptabilisé à ce titre aux états financiers, par conséquent, ces derniers n'ont pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires au niveau des états financiers, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Au cours de l'année 2024, les revenus provenant des activités financières et d'investissement de la municipalité ont totalisé 1 342 494 \$ tandis que les dépenses ont totalisé 1 337 808 \$. La municipalité a ainsi clôturé l'année 2024 avec un excédent d'exercice comptable de 4 686 \$. Après affectations et conciliation à des fins fiscales, l'exercice financier 2024 s'est terminé avec un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 11 298 \$.

Activités de financement

Subventions d'investissement : en 2024 la municipalité a reçu un montant de 64 308 \$ en subventions qui a servi à la réfection du système sanitaire de l'Hôtel de Ville en majorité, ainsi qu'une portion pour l'achat d'équipement de sécurité et de caméras de sécurité.

Fonds de roulement : en 2014, le conseil a créé un fonds de roulement pour autofinancer certains projets de la municipalité. Ce fonds totalise 225 000\$ dont le solde non-engagé se situe à 158 349\$

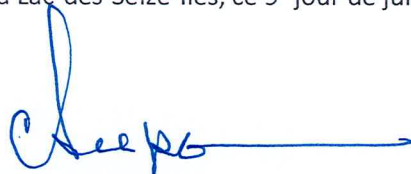
Surplus affectés / fonds réservés : la municipalité bénéficie de sommes qui ont été affectées à des projets spécifiques, des études environnementales (provenant de contributions citoyennes lors du glissement et autre donation). Cette réserve se situe à 59 180\$.

Dettes : La municipalité n'a aucune dette à long terme.

Travaux d'immobilisations et projets spéciaux

En 2024, des projets d'investissement totalisant 117 143 \$, a été réalisé, dont l'installation du système sanitaire de l'hôtel de ville, l'achat de caméras pour l'Hôtel de Ville et marina, des équipements de sécurité routière, des quais, des clôtures pour les semi-enfous.

Signé à Lac-des-Seize-Îles, ce 9^e jour de juin 2025.



Corina Lupu
Mairesse de Lac-des-Seize-Îles